



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 10 Mars 2025

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 34
- Convocation du : 4 mars 2025
- Affichage de la convocation : 4 mars 2025

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_013\_2025**

► **OBJET : Point n° 13 - ADHÉSION « RÉSEAU VÉLO ET MARCHÉ »**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Delphine MERMET, Madame Corinne LANGLASSÉ

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Madame Denise NOTON donne pouvoir à Madame Annick BLANCHARD.  
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MATHIEU.  
Madame Catherine AMARO donne pouvoir à Monsieur Éric PONCHAUX.  
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Delphine MERMET.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Monsieur Yves DUPUIS, Monsieur Gérard COLON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Laurent MAZOYER**

Depuis 2007, la Ville de MÂCON a adhéré au « Club des villes et territoires cyclables et marchables », ce qui a permis d'échanger sur les bonnes pratiques, de collaborer aux différents outils professionnels et de se rencontrer lors de journées d'études.

En 2025, « Vélo & Territoires », réseau national d'expertise vélo créé en 1999 et le « Club des villes et territoires cyclables et marchables » fusionnent pour créer une nouvelle association, le « réseau vélo et marche », qui devient le réseau unique dont la vocation est de représenter, fédérer et amplifier la voix des

collectivités territoriales engagées pour le développement du vélo et de la marche.

Les missions du « réseau vélo et marche » sont de permettre à tous ses adhérents, dans toutes leurs diversités, de :

- partager leurs réflexions et d'échanger leurs bonnes pratiques,
- disposer des clés et des outils pour convaincre, sensibiliser, mettre en œuvre et évaluer leurs politiques de modes actifs,
- s'unir pour peser davantage sur les décisions politiques aux niveaux national et européen,
- faire campagne ensemble pour mieux se faire entendre et parler d'une seule voix.

Le « réseau vélo et marche » recherche ainsi à favoriser le développement massif, rapide et durable du vélo et de la marche en France.

Il est proposé à la Ville de MÂCON d'adhérer à ce nouveau « réseau vélo et marche » afin de bénéficier de ses avantages et expertises et de nommer deux représentants au sein de ce réseau, un membre titulaire et un membre suppléant. La durée de cette adhésion est de 4 ans, renouvelable par reconduction tacite.

Afin d'alléger la procédure de désignation, M. le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret aux nominations, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 4<sup>ème</sup> alinéa du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-21,

Vu les statuts de l'Association « réseau vélo et marche », joints en annexe,

Vu la plaquette de présentation de l'Association « réseau vélo et marche », jointe en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 03/03/2025,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 25/02/2025,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 17/02/2025,

Après l'intervention de Madame Ève COMTET SORABELLA,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Dans un premier temps,

- d'adhérer à l'Association « réseau vélo et marche »,

Dans un second temps,

- de se prononcer pour qu'il ne soit pas procédé aux nominations au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 4<sup>ème</sup> alinéa du Code général des collectivités territoriales,

Enfin,

- de désigner M. le Maire (30 voix) en tant que représentant titulaire et M. Yves DUPUIS (30 voix) en tant que représentant suppléant de la Ville de MÂCON au sein de ce réseau,
- de verser chaque année la cotisation due selon la population de MÂCON ; en 2025, la cotisation annuelle s'élève à 550,00 €, avec une limite de 20 % d'augmentation les années suivantes,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Certifié avoir été reçu, le

17 MARS 2025

A la Préfecture de Saône-et-Loire

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

